



Association pour la Sauvegarde et l'Animation
de l'Eglise Saint Clair d'Hérouville-en-Vexin

Apportez votre pierre !

INVITATION

L'Association pour la Sauvegarde de l'Église
d'Hérouville-en-Vexin vous invite à participer à sa
prochaine Assemblée Générale ordinaire :

Samedi 30 novembre 2024
à 10h à la Mairie

Ordre du jour à la fin de ce document

Notre église, classée Monument Historique en 1915, est bien malade et nécessite de gros travaux structurels. Les lourdes démarches techniques et administratives sont en cours et devraient déboucher sur une restauration « lourde » dans les toutes prochaines années.

L'Association s'est donné pour mission d'épauler la Commune (propriétaire depuis la Loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat en 1905) dans la recherche de financements publics et privés.... Mais aussi de mettre en valeur le magnifique monument du XII^{ème} siècle que nous ont légué nos prédécesseurs Hérouvillois.

Nous comptons sur votre participation !



A renvoyer si vous ne pouvez pas être présent :

POUVOIR ET ADHESION

Prénom : _____ Nom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Mail : _____

ne pourra pas être présent à l'Assemblée Générale Ordinaire 2024 de l'Association de Sauvegarde de l'Eglise d'Hérouville, et donne pouvoir* à _____, également membre de l'Association et à jour de sa cotisation pour me représenter et voter lors de cette réunion.

Je verse ma cotisation 2024-2025 (15.00€ : espèces ou chèque à l'ordre de « ASE Hérouville », non déductible des impôts). Il est possible également de régler votre cotisation : www.eglise-saint-clair.org

Je souhaite participer à la vie de l'Association et **suis candidat(e) pour être éventuellement élu(e) au Conseil d'Administration.**

Fait à _____, le _____
Signature précédée de la mention « Bon pour pouvoir ».

Vous souhaitez faire un don défiscalisé pour soutenir les travaux de l'église ?

Voir la page suivante...

* Attention : conformément aux statuts, chaque membre ne peut être porteur que de 4 pouvoirs maximum.

**HEROUVILLE
EN VEXIN**



Ma participation défiscalisée

Attention : pour des raisons techniques, votre participation ne pourra être prise en compte au titre de l'année 2024 que si elle nous parvient avant le 15 décembre 2024...

Prénom : _____ Nom : _____

Adresse : _____

Ou :

Société : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Mail : _____

Je soutiens les travaux en cours ou futurs de l'église d'Hérouville-en-Vexin, et je fais un don défiscalisé de €.

A ce titre, je vais bénéficier d'une économie au titre de :

- **L'Impôt sur le Revenu** à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20 % du revenu imposable
- **L'Impôt sur la Fortune Immobilière** à hauteur de 75% du don dans la limite de 45 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 60 000 €).
- **L'Impôt sur les Sociétés.** Déduction à hauteur de 60 % du don dans la limite de 5°/00 du Chiffre d'Affaires.

(Établir votre chèque à l'ordre de « Restauration de l'église d'HEROUVILLE – Trésor Public »). Le reçu fiscal correspondant me sera transmis avant la prochaine période de déclaration d'impôt.

Fait à _____ le _____

Signature :

L'Association vous invite à participer à sa prochaine Assemblée Générale Ordinaire :

Samedi 30 novembre à 10h

à la Mairie d'Hérouville-en-Vexin

avec l'ordre du jour suivant :

<ul style="list-style-type: none">✚ Rapport moral du Président.✚ Rapport financier de la Trésorière.✚ Fixation des cotisations 2025-2026✚ Renouvellement des tiers sortants (rééligibles) du CA :<ul style="list-style-type: none">○ Pierre Cloarec○ Nicole Cloarec○ Jocelyne Singeot○ Francis Poupel <p>Les candidatures éventuelles sont à adresser au Président avant l'Assemblée Générale.</p> ✚ Procédure de classement « Monument Historique » de la cloche, de deux statues et d'une peinture.	<ul style="list-style-type: none">✚ Point sur les « petits travaux » d'entretien effectués par les bénévoles de l'Association.✚ Point sur les gros travaux structurels faits ou à prévoir.✚ Bilan et perspectives des animations (visites de l'église, crèche, Journées du Patrimoine, vente de livres et de cartes postales...✚ Point sur la souscription populaire défiscalisée.✚ Questions diverses.
--	---

Attention : seules les personnes à jour de leur cotisation pourront prendre part aux délibérations. Si vous ne pouvez pas assister à cette Assemblée Générale, n'hésitez pas à nous faire parvenir votre cotisation et votre pouvoir. Cela peut être également l'occasion de participer aux travaux de restauration de l'église (propriété de la Commune) en faisant un don défiscalisé.

Merci de votre participation !

Le Président :
Jean-Marie PIERRAT